

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2024

PRENDRE DES MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET RÉGULER LA
CONCENTRATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-
MER - (N° 522)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE45

présenté par

Mme Bellay, rapporteure et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 3

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« L'article L. 752-1 est complété par »

les mots :

« Après le douzième alinéa de l'article L. 752-1, il est inséré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction légistique, afin de laisser le renvoi au décret à la fin de l'article L. 752-1 du code de commerce.